



**secrétariat :**  
2310 Ste-Catherine Est  
Montréal (Québec), H2K 2J4  
Tél. : (514) 524-2226  
Télec. : (514) 524-7610  
Courriel : masse@lemasse.org

*À l'attention du directeur de l'information :*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le **Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi** lance la campagne :  
**«28 jours c'est déjà trop long!»**

Montréal, 19 février 2007 – Le Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE) lance aujourd'hui la campagne : **28 jours c'est déjà trop long!**

Depuis la mise en place de Service Canada au cours de l'automne 2005, on note un accroissement important des délais quant au traitement des demandes d'assurance-chômage. Alors que selon les informations de la *Commission de l'assurance-emploi*, les prestataires devraient recevoir leur premier chèque de prestation dans les 28 jours suivant la réception de leur demande, on remarque toutefois que de plus en plus de prestataires doivent attendre au-delà de ce délai déjà pénible pour les chômeuses et les chômeurs se retrouvant sans revenu. Selon les informations obtenues par le MASSE, on estimait à la mi-janvier, à près de 80 000 le nombre de demande en attente de traitement, dont près de 5000 demandes excédants les délais de 28 jours.

Alors qu'il y a déjà près de 60% des cotisants et des cotisantes au régime qui n'ont même pas accès à des prestations qui leur reviennent de plein droit, il est impératif que des mesures soient prises immédiatement pour corriger la situation et que les demandes soient traitées dans les délais prescrits. **28 jours, c'est déjà trop long!**

Les groupes de chômeurs et de chômeuses membre du MASSE vous invite à joindre votre voix à la leur en signant et diffusant la **Pétition des 28 jours**. Pour télécharger la pétition et pour avoir plus de détails sur la campagne **28 jours c'est déjà trop long**, rendez vous au [www.lemasse.org](http://www.lemasse.org)

Le MASSE lutte pour le rétablissement d'un régime d'assurance-chômage juste et d'accès universel. Pour y arriver, il est nécessaire d'alléger les critères d'admissibilité et ensuite de bonifier la protection des personnes assurées.

Pour ce faire nous exigeons :

- Un seuil unique d'accessibilité universel à **350 heures**
- Un plancher minimum de **35 semaines** de prestations
- Un taux de prestation d'au moins **60%**
- **L'abolition complète des exclusions** de plus de 6 semaines

- 30 -

Renseignements :

Hugo Desgagné, coordonnateur

Secrétariat du MASSE : (514) 524-2226 ou cellulaire : (514) 432-1395